

Publié le 17/07/2026

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2026-410

**Délégation de fonction en matière de dépôt de plainte
au nom de la commune du Kremlin-Bicêtre
à Monsieur Hamza GUESSINE 5^{ème} Adjoint au Maire**

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre.

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, seul chargé de l'administration de la Commune à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints,

Vu l'article L2122-31 du Code Général des Collectivités Territoriales attribuant la qualité d'officier de police judiciaire aux maires et à leurs adjoints dans le ressort du territoire de leur commune ;

Vu le 1er alinéa de l'article 16 du Code de Procédure Pénal relatif aux fonctions et aux droits des officiers de police judiciaire ;

Vu le procès-verbal d'installation des membres du conseil municipal du 28 mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection des adjoints du 28 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-018 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire, et notamment l'article 1 (n°16) précisant que le Maire peut intenter au nom de la commune des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant qu'il importe, dans un souci de bonne administration de la ville du Kremlin-Bicêtre, de prévoir des délégations de signature en matière de dépôts de plaintes,

ARRÊTÉ

Article 1 - En application de l'article L.2122-18 du CGCT, délégation de fonction permanente est donnée à Monsieur Hamza GUESSINE.5^{ème} adjoint au Maire pour déposer plainte au nom de la Commune auprès des autorités de police judiciaire ou des procureurs de la République

Article 2 - La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire lui rendra compte, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 - La présente délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée et en tout état de cause, cessera au terme du mandat du Maire.

Article 4 - Le maire de la Commune du Kremlin-Bicêtre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - un exemplaire de cet arrêté sera adressé au Préfet du Val-de-Marne, au Commissaire de Police, et notifié à l'intéressé pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 01/07/2026

Spécimen de signature :

Arms



Le Maire,
Ghionel ZINCOROGLU

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-21900381-2026-0126-410-AR
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026